





saît un athlète, un peu fatigué peut-être et fourbu, mais qui n'a cependant point désappris son métier. La prostance est encore imposante. — Imposante plutôt que noble; on ne se sent qu'un subalterne, même dans la suffisance et l'aplomb, indique que l'homme qui n'a devant soi n'est point un maître de la pensée, ni même de la parole, mais un porte-voix, jadis magnifique, un héros d'armes solennel au jour de gala, et pour les jours de lutte comme celui-ci, un solide joueur qui ne fléchira pas sous le poids du dossier, qui lui tient lieu de conscience et de cause.

La poitrine est puissante, la tête bien campée, avec ce genre de fierté que j'ai dit, le geste fort et plein, mais un peu court et qui ne se prolonge pas avec empire; la voix a du volume bien plus que de la sonorité, et même dans les commencements, elle est empatée et bourbeuse. A voir cet homme et ce lourd effort du début, on aurait dit, sans doute, au beau temps de l'empire, que c'était l'aigle qui battait la terre, avant de prendre son puissant essor.

L'âge des métaphores officielles est aujourd'hui passé; plus d'aigle, plus d'essor, M. Rouher ne s'en vante plus; le voilà rivié au sol comme un demi-dieu fondroyé (accordons-lui cette métaphore de consolation), et ce n'est pas sans quelque peine qu'on le voit ce Titan d'Anvers, emporté dans sa phraseologie boursoiffée, dans ses néologismes déjà vieux, mais non adaptés, — *solidarisation, catégorisation*, et autres créations démesurées qu'il n'a pu, malgré son prestige, faire passer dans notre vocabulaire parlementaire.

Au début, l'orateur était un peu pâle, visiblement ému. Mais il a vite repris son aplomb, et son discours, dans ce genre de l'éloquence avocassière et surtout de *cours d'assises* (j'ai entendu répéter cinquante fois le mot, qui est juste), a été remarquable. C'a été, si vous voulez, un plaidoyer bien fait et dans les règles, plutôt qu'un bon plaidoyer. Trop bien fait, trop complet, trop dans les règles. On voyait la ficelle, et que tout était ficelle. On devait, pour employer un qualificatif cher à M. Rouher, rien n'y a manqué, l'habileté prévue qui consistait à ne point introduire la question politique dans le débat, les carcasses non moins prévues à la majorité, laquelle, eu cette louable sagesse d'y demeurer parfaitement insensible, toutes les apparences d'une argumentation serrée, point par point, de manière à lasser et à dérouter les juges, à les décourager tout au moins et à leur faire perdre les vues d'ensemble, de la *chicane* et point de grande guerre; de l'attendrissement, Dieu me pardonne! et cette fois de l'attendrissement de cour d'assises, s'il en fut, lorsqu'arrivé à je ne sais quel marché, — le 21, je crois, — et ne sachant plus comment s'en tirer, ni excuser son client, il nous a montré le maréchal Palikao perdant la tête, à la nouvelle (fausse) de la mort de son fils, et payant aux fournisseurs tout ce qu'ils lui demandaient.

A ce moment des murmures se font entendre. Et M. Rouher de reprendre : « Voici, messieurs, lorsqu'un père vient de recevoir la nouvelle de la mort de son fils tué devant l'ennemi, etc., etc. » Jamais le manque de sincérité oratoire et l'artifice vulgaire qui croit pouvoir jouer avec les plus nobles sentiments du cœur humain n'a été mieux qu'en cette circonstance pris à son propre piège. Cette grosse rouerie n'a convaincu personne, et bien loin d'exciter l'émotion, elle n'a point été sans provoquer quelque dégoût.

Je n'ai point à vous faire l'analyse de ce discours de M. d'Audiffret-Pasquier, qui répondra ce soir même. Quant au fond de l'argumentation et à la grande malice, cela consiste, on le sait, vis-à-vis de M. d'Audiffret, à lui reprocher de ne s'être point à aucune personnalité, comme si cette lacune possible du réquisitoire de M. d'Audiffret-Pasquier était de nature à innocenter l'empire. Vis-à-vis des républicains, cela consiste à prétendre que les vingt-deux marchés faits par le comte de Palikao contenaient une clause de résiliation qui les annulait faute de livraison dans les quinze jours, que deux seulement des marchés ont été exécutés, et que le gouvernement de la défense nationale doit en conséquence se rendre responsable des autres, puisqu'il ne les a point résiliés.

On ne pouvait répondre que par l'indignation on le dédaignait à l'impudenter; la gauche a murmuré, mais enfin, elle s'est tu, elle s'est tu, durant ces quatre heures, comme la droite, sauf une parole, ou plutôt un cri de M. Escargot, au moment où le vice-empereur demandait qu'on s'occupât de la personnalité, au lieu d'exterminer vaguement des procédés, et qu'on désignât le coupable. C'est tout; c'est tout! a crié M. Escargot, contenant aussitôt par ses collègues. Mais c'est grand dommage qu'il ne l'ait point dit, et qu'on n'ait point vu flamboyer, fut-ce une seconde, sur la muraille, cette accusation vengeresse.

Les discours de l'orateur ont été divisés en deux parties, avec interruption d'un quart d'heure, à quatre heures et demie. La première partie avait eu trait à la question des marchés. La seconde, qui devait être consacrée à l'état des armées, s'est terminée sur l'indéfinissable et fastidieuse histoire du brevet chassépot. Au fond, il était visible que l'orateur ne voulait qu'une chose : occuper toute la séance ce jour-là, afin que son discours soit sa réplique à l'officiel, on sait que c'est la grande œuvre oratoire de M. Rouher; parler tout seul, et que le coup fut déjà porté, quand viendrait la réplique.

Malheureusement le coup n'est pas porté. M. Rouher en a eu conscience, et c'a été la son premier châtiment. Il a senti que non seulement il ne convainquait personne, même dans les tribunes, mais qu'il ennuyait tout le monde, et il a fini par confesser qu'il se fatiguait lui-même.

Le second châtiment, et plus cruel encore et véritablement écrasant celui-là, a été cette parole de M. Gambetta à la clôture de la séance : « Messieurs, j'ai été personnellement visé. Cependant je ne dirai qu'un mot, à savoir : que l'empire a été victime de la faute de l'orateur, et que l'empire a été victime de la faute de l'orateur. »

La gauche et même le centre gauche ont soulevé d'un triple applaudissement cette réponse victorieuse, ou la flèche envoie du tribunal, toujours maître de lui-même, le disputant au dédain. La droite elle-même a paru approuver.

Les flatteries de M. Rouher l'avaient égaré, et elle avait quelque peu souffert dans sa dignité et dans la conscience même de ce qu'elle croit être son droit, quand cet orateur, qu'elle se contente de tolérer, avait osé l'exterminer à mort le pays par l'adoption de la loi militaire, et l'autoriser à se perpétrer même, après, dans sa souveraineté et dans l'achèvement de son œuvre.

M. de Gavardie qui seul, au cours de la séance, avait eu le courage d'afficher son enthousiasme et de faire le beau, a été le seul à applaudir : les autres, à la fin, n'osaient même plus.

Voici le texte des divers ordres du jour qui ont été communiqués à des réunions de députés. M. de Belcastel propose celui-ci :

L'Assemblée nationale, blâmant l'imprévoyance, l'incurie, l'abus de pouvoir et l'improbité, sous lequel régime, empire ou 4 septembre, que les faits se soient produits, passe à l'ordre du jour.

M. Dahirel a présenté celui-ci : L'Assemblée nationale, laissant aux commissions nommées par elle le soin de rechercher tout ceux qui ont occasionné ou aggravé les malheurs de la patrie, laissant à la justice du pays le soin de les poursuivre, passe à l'ordre du jour.

M. Lambert de Sainte-Croix a rédigé l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée nationale, se fiant à sa commission des marchés du soin de rechercher et d'atteindre toutes les responsabilités avant ou après le 4 septembre, passe à l'ordre du jour.

M. le vicomte de Cumont a proposé celui-ci :

L'Assemblée nationale, estimant que les premiers auteurs de nos désastres n'ont ni le droit de rejeter la responsabilité sur d'autres, ni le droit de parler au nom de la France et du parti conservateur.

Estimant en outre que les hommes qui, après le 4 septembre, ont refusé de consulter le pays, ont par là même aggravé la situation et rendu plus accablantes les charges qu'une paix ruinée nous impose, passe à l'ordre du jour.

M. le marquis de Mornay a rédigé l'ordre du jour qui suit :

L'Assemblée, persévérant dans ses résolutions de suivre et d'encourager sa commission dans l'examen des causes des désastres du pays et dans l'œuvre de réparation des maux qu'elle a subis, passe à l'ordre du jour.

On connaît par le télégraphe les passages essentiels de l'ordre du jour qui a été définitivement adopté par l'Assemblée.

## Le discours de M. Rouher

OPINION DES JOURNAUX.

La grande préoccupation de la presse parisienne est naturellement le discours de M. Rouher.

Le *Journal des Débats* le trouve long, surtout en ce qui concerne la composition de l'auditoire, qui est bien différent de celui devant lequel parlait l'ancien ministre d'Etat et, ajoutent les *Débats* :

C'est beaucoup pour un talent qui n'est pas tellement supérieur qu'il puisse subsister impunément par sa propre valeur et dominer les circonstances.

Les *Débats* concluent en ces termes :

M. Rouher s'est attaché à rejeter une partie du fardeau de nos infortunes sur le gouvernement du 4 septembre. Or, pour le moment, ce n'est pas la question.

La commission des marchés n'a pas fait le procès d'un gouvernement, elle a blâmé certains actes, elle n'a point dit qu'ils fussent spécialement imputables à telle ou telle institution politique. C'est l'opinion publique qui s'en prend avec raison à l'empire d'une grande partie de nos désastres, et il n'y a pas de plaidoyer qui puisse l'en détourner. Maintenant, que M. Rouher se charge de démontrer que le gouvernement du 4 septembre est également responsable, c'est, pour aujourd'hui, une affaire à débattre entre M. Rouher et les représentants de ce gouvernement; la majorité de l'Assemblée est parfaitement désintéressée dans cette polémique. La commission des marchés n'a qu'un devoir à remplir : signaler les actes blâmables, quels qu'ils soient, et à quel gouvernement qu'ils soient imputables, et elle ne faillira pas évidemment à cette tâche.

En dehors des bonapartistes patents ou honteux, il n'y a qu'une voix pour constater que ce spectacle, qui avait attiré à la Chambre une si nombreuse assistance, n'a rien tenu de ce qu'on en attendait. Il est des responsabilités qui écrasent; il est des situations dont on ne se relève point; il est des talents surfaits qui ne résistent point à un changement de milieu et qui, portés jadis par un flot d'enthousiasmes serviles, viennent pitoyablement sombrer devant l'indifférence ou le dédain.

L'*Avenir national* se demande quelle impression l'intervention de M. Rouher dans le débat d'avant-hier a dû produire sur les esprits qui naguère se flattaient de réconcilier l'empire avec une politique libérale et saine :

Ceux qui ont comme nous provoqué, dit-il, pendant dix ans, encouragé et soutenu le développement libéral des institutions de l'empire, ont-ils eu tout, après qu'une effroyable tourmente ont emporté ce régime, de se rallier à la République et d'accepter librement comme la forme définitive du gouvernement de la France ?

L'intervention de M. Rouher dans ce débat, ainsi préparée, annoncée et acclamée, ne peut que nous affirmer dans nos convictions.

Le *Matin* espère qu'un ordre du jour sévère fera enfin comprendre au parti bonapartiste que son rôle est fini, et que, s'il est des questions qu'il lui est interdit de soulever, ce sont surtout les questions d'honneur.

Au jugement du *Radical*, M. Rouher a été non-seulement faible, mais maladroit, surtout lorsqu'il s'est prononcé en faveur de la permanence de l'Assemblée.

Il est aujourd'hui constaté, fait remarquer ce journal, que les adversaires de la dissolution, ont pour allié M. Rouher et les bonapartistes. Cette démonstration va peut-être nous plaire, et c'est en quoi M. Rouher a été maladroit, car il est douteux qu'il l'ait faite dans cette intention.

La *Republique française* attend que la discussion soit close pour en dire son opinion. Elle tient seulement à féliciter l'Assemblée de sa tenue si réservée, si prudemment défiante et dédaigneuse pendant cette longue apogée si effrontée des cyrénopéens administratifs de l'empire.

Le *Sicile* est d'avis que M. Rouher vient de perdre sa journée et ses peines.

Il a parlé pendant quatre heures; il a soulé des montagnes, il a scié des forêts, et il a travaillé jusqu'à l'épuisement de ses forces, et de ce surprenant effort du dernier avocat de l'empire, il ne restera rien, pas même un mot saisissant ou un mouvement chaleureux. Nul cœur, nulle inspiration de patriotisme ou d'éloquence; partout l'étalage sans vergogne du plus affreux égoïsme. C'est surtout au sens que M. Rouher se fait l'avocat naturel et la seule personnification de l'empire.

Le *Courrier de France* nous montre M. Rouher, reprenant après deux ans de silence « le chemin de la tribune, jadis Capitole, aujourd'hui Calvaire ». Il constate que tous les efforts de l'ex-vice-empereur pour se faire applaudir par l'Assemblée ont échoué devant l'indifférence générale.

D'après le *Courrier*, pour être écouté, M. Rouher aurait dû faire le récit de toutes les intrigues qu'il ont conduites la France, de faute en faute, à l'avance le plébiscite, jusque dans la guerre de 1870.

Voilà, dit le *Courrier*, ce que M. Rouher eût pu dire à la Chambre, et il eût été écouté.

On n'aurait encore, il est à se taire, et laisser à un moins vaillant, le soin de défendre ceux qui étaient attaqués.

Nous ne croyons pas que la cause impériale gagne à être soutenue par cette grande impopularité.

M. Rouher est encore aujourd'hui ce qu'il était autrefois : Plomme fumée! Mais du moins aujourd'hui n'est-il fumée qu'à son parti.

L'*Opinion nationale* signale le peu de succès du discours de M. Rouher :

Ah! sans doute! Cela fait une différence de par-

ler, ministre tout-puissant, devant une majorité de manœuvres, toujours prêts à l'enthousiasme, de parler, accusé et déchu, devant une Assemblée où l'on compte quatre partisans. Ce n'est plus le temps des péroraisons triomphantes : « Allez, prince! et que Dieu vous conduise! » Autrement, il eût suffi d'affirmer pour que l'Assemblée dit : Amen. Aujourd'hui, l'affirmation ne suffit plus, et il serait dangereux d'assurer, ayant seize dépêches diplomatiques dans son portefeuille, qu'on n'a pas reçu une seule. C'est que la chute est forte du siège de vice-empereur au banc d'accusé.

Par l'*Evénement*, l'interpellation de M. Rouher a été un échec monstre, et son discours a été une plaidoirie d'avocat plutôt qu'un discours d'homme d'Etat.

Le *Rappel* trouve que l'ex-président du sénat n'a pas été meilleur, mais qu'il n'a pas non plus été plus mauvais que dans d'autres occasions :

Si même on tient compte des difficultés particulières de la situation, de ce qu'avait de nouveau pour lui un auditoire qui ne répondait pas à ce qu'il avait pu attendre, il est clair que phrase par phrase, il n'a pas été plus habile qu'un d'entre eux, et qu'il n'a pas été plus stupide qu'un d'entre eux.

Enfin, le *Corsaire* dit que M. Rouher n'a rien prouvé, rien démontré; qu'en revanche « il a froissé les plus légitimes susceptibilités de l'Assemblée, qui ne pouvait croire qu'elle en arriverait à subir l'offre de protection de l'ancien ministre d'Etat de Napoléon III. La France cherche à excuser, à expliquer l'échec subi par l'éloquence de M. Rouher :

Le discours d'hier est un discours d'affaires... de la cette impression de désappointement qu'il manifestait au sortir de la séance... Lorsque M. Rouher est venu exposer longuement, trop longuement même, les faits relevés par la commission des marchés, le public n'était plus; son attention s'était portée vers des questions différentes ou du moins plus larges.

Et il ne pouvait, il ne devait pas en être autrement, ajoutons-nous. M. Rouher n'est-il pas l'incarnation même de tout le régime qui a amené nos désastres? Ces questions « plus larges », comment les écarter, quand, sous les traits de l'ex-vice-empereur, l'empire tout entier se dressait à la tribune?

Maintenant faut-il citer encore quelques-unes des rares félicités restées, nous ne dirons pas fidèles ni dévouées, mais attachées au parti bonapartiste? Commentons par l'*Ordre*. L'*Ordre* paie d'audace. « M. Rouher, s'écrie-t-il, se proposait un double but et ce double but il l'a atteint. Il y a bien quelque embarras dans le chant de triomphe que l'*Ordre* entonne, mais c'est un chant de triomphe. Qu'on en juge :

Il a pris corps à corps le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il l'a démolit pièce à pièce, éclairant tout, répondant à tout, rétablissant jusqu'au dernier détail, poursuivant jusqu'au bout la plus ardue et la plus ingrate des tâches, avec la persévérance d'un homme qui tient à porter la conviction dans les esprits les plus rebelles à mettre violemment hors de cause l'honneur de son parti. Sur la question des marchés passés par le gouvernement impérial, la lumière est faite, et toutes les subtilités dont pourrât user, dans sa rage impuissante, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, ne réussissent plus à l'obscurcir. Sur la question des armées, M. Rouher a été absolument affirmatif; il a opposé des chiffres, des calculs à des calculs; il a appelé l'examen, invoqué l'autorité du gouvernement lui-même, le mettant au défi de rectifier une seule de ses additions, et réduisant à néant toutes les assertions contraires de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Nous n'irons pas plus loin dans notre citation de la *Presse* et de la *Longue*, date la nature bonapartiste. Nier le vrai, affirmer le faux et le faire avec autant plus d'audace que le vrai est plus évident et le faux plus palpable, voilà tout le secret de ce genre d'éloquence.

L'*Eclair* est, comme on sait, un journal agréable à M. Rouher. Il accuse la gauche d'avoir interrompu l'orateur systématiquement et affecté de ne pas comprendre pour quoi les mots de probité et d'honneur n'ont pas eu, tombant des lèvres de M. Rouher, le succès qu'ils obtiennent d'habitude :

Pendant tout son discours, qui a duré près de trois heures, M. Rouher a dû affronter, à de nombreuses reprises, les interruptions systématiques de la gauche. Chaque fois qu'il prononce le mot de probité ou d'honneur, les interrupteurs poussent des cris d'effroi, comme si on les faisait marcher sur la queue d'une vipère.

S'il fait allusion à la douleur du comte de Palikao après Sedan, alors qu'il croyait son fils tué, c'est un feu follet sur les bords des radicaux.

Comment-il le crime de demander le châtiment des prévaricateurs, un éternement se lève frémissant à gauche, et lui crie : Et vous ?

Le *Figaro* applaudit, mais discrètement et avec plus d'une réserve :

La situation de M. Rouher devant une assemblée peu bienveillante était délicate. Tout-à-propos tenté hier, M. Rouher a pu à peu près se faire entendre et descendre à peu près sans peine sur la question d'assises. Il s'est montré jusqu'à un point habile avocat politique que l'on a connu jadis. Faut-il conclure de ce discours nerveux, éloquent, intéressant, tout hérissé de chiffres qu'il est, que M. Rouher est redevenu le *Figaro* d'Assemblée, le maître d'un parti, l'espèce de daimon à son cortège, et je crois que ce serait le flatter que de le dire.

Le *Gaulois* qui vient de repartir dit que M. Rouher ne cherchait pas un autre succès que celui qu'il a obtenu. « C'est se contenter de peu. »

## NOUVELLES ET BRUITS

Sait-on combien il est parti de Paris de voyageurs pour Versailles, le jour du discours de M. Rouher, rien que par le chemin de fer de la rive droite? Trente mille! et cela de dix heures du matin à minuit, à cause de la séance de la Chambre, où si peu ont pu entrer.

Mardi soir, dîner chez M. Thiers. Une dizaine d'invités, pas plus. Entre autres, M. d'Audiffret, le marquis de Vogüé, Ernoul, Lucien Brun, marquis de Montfaucon, Chesnelong.

Inutile de dire qu'il y avait beaucoup de discours de M. Rouher.

On a trouvé, dit le *Courrier de France*, la fin du discours de M. Rouher, l'allusion à la dissolution de l'Assemblée a paru malheureuse. On se proposait de rappeler à l'avocat de l'empire qu'il y a des dissolutions nationales qui se font au moyen d'un piquet de soldats et qu'une leçon de respect dû aux assemblées paraissait assez respectueuse dans la bouche de M. Rouher.

En somme, M. Thiers paraissait satisfait de la façon dont la séance s'était passée.

L'*Eclair*, qui continue à paraître malgré la résurrection du *Gaulois*, laquelle vient d'avoir lieu, annonce que le discours de M. Rouher va recevoir une immense publicité.

L'orateur, au sortir de la séance, a donné l'ordre d'en faire imprimer trois cent mille exemplaires qui seront distribués gratuitement par toute la France.

Boutre part, l'*Evénement* dit que la présidence de l'Assemblée a commencé à envoyer en quantité les affiches renfermant le discours

de M. d'Audiffret-Pasquier. On ne peut s'empêcher de trouver, remarquable à ce sujet le *Temps*, que cette mesure, votée à l'unanimité par l'Assemblée, reçoit une exécution bien tardive; le discours de M. Rouher sera lu, en effet, avant le discours de M. d'Audiffret-Pasquier.

Le général de Rivière est allé à Versailles, accompagné de son aide de camp, pour procéder au premier interrogatoire du maréchal Bazaine.

Par le fait des excuses pour raison de santé alléguées par le maréchal Vaillant et l'amiral Tréhouart, la présidence du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine, serait, disaient ces jours-ci dans les couloirs de la Chambre, dévolue à M. le duc d'Aumale.

Le *Courrier de France* dit à ce sujet qu'en admettant que le duc d'Aumale soit choisi pour présider le conseil ou pour en faire partie, il est à peu près certain que le conseil du maréchal Bazaine ne sera pas le conseil de l'impératrice Charlotte et conséquemment de l'empereur du Mexique, fusillé à Querétaro.

Nous reproduisons ces bruits sous toute réserve.

Il se confirme que l'empereur d'Allemagne n'a encore autorisé aucun général à venir déposer dans l'affaire Bazaine.

D'ailleurs, avant de leur accorder cette permission, il veut savoir sur quoi porteront les interrogatoires auxquels ils auront à répondre.

D'un autre côté, ses défenseurs conseillent au maréchal Bazaine de renoncer à l'audition de ces témoins.

M. Lachaud craint, en effet, que les officiers prussiens ne profitent de l'occasion pour célébrer leur propre mérite en ayant l'air de l'écouter. Ce qui, certainement, produirait un mauvais effet sur les juges et ne manquerait pas d'exciter la colère du public.

Le travail de la commission d'enquête sur les capitulations servira de base pour l'instruction du procès du maréchal Bazaine, qui, néanmoins, devra être longue en raison du grand nombre de témoins que le général instructeur devra interroger. On ne pense pas que l'instruction puisse durer moins de deux mois et les débats publics moins de quarante à cinquante jours. C'est sur cette base approximative que les dispositions matérielles vont être prises par l'administration militaire. Le maréchal, pendant les débats, devra se mettre en uniforme comme les officiers de tous grades, petite tenue, capote et képi; les membres du conseil seront en grande tenue.

Le bruit, qui s'était répandu, de la création d'une nouvelle monnaie en aluminium n'est pas, paraît-il, dénué de fondement. Trois membres de l'Assemblée, MM. Naquet, Ferry et Morin, ont été chargés de présenter un rapport sur ce sujet.

Il y a deux jours, avant la séance, dit le *Journal des Débats*, un long entretien a eu lieu entre M. Daru, président de la commission du 4 septembre, et M. Jules Favre.

M. Jules Simon vient d'adresser aux préfets et aux recteurs une circulaire pour leur recommander de ne perdre jamais de vue la nécessité d'augmenter les émoluments des instituteurs et des institutrices. Nous ne pouvons qu'applaudir à une aussi juste préoccupation.

Le conseil constate qu'à l'exception de celui du génie, les registres prescrits par les arts, 253 et 259 du décret du 13 octobre 1863 n'ont pas été tenus régulièrement ou l'ont été de façon défectueuse. Le registre du conseil de défense, sur lequel doivent être inscrites toutes les délibérations, qui permet de suivre les opérations du siège et constate, pour ainsi dire, la part de responsabilité de chacun dans la défense, n'existe pas; on n'a que le journal du chef d'opération, journal qui n'est ni signé par personne. Le registre du commandant de place, non plus que ceux de l'artillerie et de l'intendance militaire, n'ont été tenus, malgré les prescriptions inscrites au règlement, *précisément*, en cela, comme en bien des choses, il faut constater qu'il y a un manque de direction, de surveillance, d'impulsion.

Le conseil, considérant que si, du 11 au 17 août, l'ordre fut donné par le commandant supérieur de faire disparaître les couverts de la place, il y eut la restriction de ménager autant que possible les propriétés particulières; que, sur le front de l'ouest surtout, les maisons n'ont pas été abattues et ont donné ainsi des abris aux troupes ennemies.

Les mêmes entrepreneurs qui avaient été traduits devant la cour d'assises, en même temps que l'ex-préfet, viennent d'être mis de nouveau en cause.

Le département, voulant avoir la situation des créances des entrepreneurs, chargea une commission spéciale de procéder avec l'architecte du département à la réception des travaux. De notables réductions furent opérées, mais MM. Chérel et Bourguignon refusèrent de s'y soumettre.

En conséquence, le conseil de préfecture a condamné Chérel à restituer la somme de 159,337 fr., et Bourguignon celle de 45,993.

On écrit de Londres que les communaux ont tenté de faire une manifestation funèbre le lundi 20 mai, veille de l'anniversaire de l'entrée des troupes.

Cette manifestation avait pour but de provoquer un meeting, dans lequel on aurait organisé une grande manifestation pour le lendemain.

Sept ou huit individus ont promené un drapeau rouge voilé de crépus dans Holborn, mais personne n'a répondu à cet appel.

Le tableau du mouvement commercial des colonies et des pêcheries françaises pendant l'année 1869, qui vient d'être publié, présente les résultats suivants :

Les exportations se sont élevées, à 166,868,332 francs, et les importations à 151,066,404 francs. Les colonies ont donc exporté pour 15,802,428 francs de plus qu'elles n'ont reçu.

Des correspondances de Madrid prétendent que don Carlos, blessé à la main, a dû subir l'amputation de deux doigts.

Les carlistes attendaient la nouvelle d'un soulèvement général à Burgos, où l'on travaillait, paraît-il, activement à fonder la révolte.

Il paraît que l'on avait songé à organiser des guérillas en Portugal pour les faire entrer en Espagne, à la rescousse des carlistes. Une guérilla qui était parvenue à se glisser sur le territoire espagnol y a été prise.

On a adressé une nouvelle circulaire à toutes les autorités administratives et financières, celles-ci s'engageant à user de tous les moyens possibles pour empêcher l'entrée de la contrebande d'armements et de munitions de guerre par les divers points de la frontière.

Un drapeau sur-le-champ arrêté tout contrebandier.

**Capitulation de Strasbourg.** (Extrait du procès-verbal de la séance du 5 janvier 1879.)

Le conseil d'enquête. Le dossier relatif à la capitulation de la place de Strasbourg.

Sur le texte de la capitulation. Sur le rapport qui lui en a été fait, Qui MM. de division Ulrich, ex-commandant supérieur de la place de Strasbourg; Le général Barrai, ex-commandant de l'artillerie de Strasbourg;

Le baron Pron, ex-préfet du Bas-Rhin; Le contre-amiral Exelmans, ex-commandant du secteur nord à Strasbourg;

Le colonel Maritz, ex-commandant du génie à Strasbourg;

Le général Ducas, ex-commandant de la place de Strasbourg;

Le colonel Sabatier, ex-directeur des fortifications à Strasbourg;

Le général Blot, ex-commandant du 87<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Strasbourg;

Le général Moréno, ex-commandant de la subdivision du Bas-Rhin;

Le colonel Meunier, ex-commandant de l'artillerie de la place de Strasbourg;

Le colonel Rollet, ex-commandant de la citadelle de Strasbourg;

Momy, membre du conseil municipal de Strasbourg;

Après en avoir délibéré, Exprime comme suit son avis motivé sur ladite capitulation :

Le conseil croit devoir établir qu'au moment où M. le général de division Ulrich prit le commandement supérieur de la place de Strasbourg, la garnison était insuffisante par le nombre et la composition pour la défense de la place.

Puis tard, cette garnison s'augmenta de quelques fractions de corps organisés, de la réserve réunie à Haguenau, et d'une foule d'isolés ou fuyards qui, après la bataille de Froeschwiller, se réfugièrent dans la place, et parvint au chiffre de 16,600 hommes; mais ces fuyards y apportèrent des germes d'indiscipline et de lâcheté devant l'ennemi qui se manifesta par des faits graves que le commandant supérieur ne réprima pas par des exemples sévères.

La garde nationale sédentaire, qui d'abord avait manifesté la plus haute volonté, se découragea complètement au moment du bombardement et des incendies et abandonna ses postes pour veiller à la conservation de ses propriétés.

L'artillerie avait un nombre suffisant de pièces ou de munitions, mais l'approvisionnement des fusées percutantes, déjà très-restreint avant le commencement du siège, fut beaucoup réduit encore par la perte de 30,000 de ces fusées, brûlées dans l'incendie de la citadelle; avec plus de prévoyance, on aurait pu les placer dans des locaux où elles eussent été à l'abri.

Cette perte a influé puissamment sur la défense de la place par l'artillerie.

Les mesures de défense ne furent pas prises au moment opportun; ainsi, malgré l'insuffisance bien connue des abris voûtés à Strasbourg, on ne s'occupa pas de créer par le blindage, et cependant ces abris, déjà si nécessaires antérieurement, ne sont devenus bien davantage en raison des progrès de l'artillerie moderne.



## DÉPÊCHES DU SOIR

23 mai. — 3 heures du soir.

Paris, 23 mai.

Ce matin, une entrevue de M. Thiers a eu lieu avec MM. de Lasteyrie et de Chasseloup-Laubat, concernant l'incorporation du contingent. Il n'existe plus qu'un seul point sur lequel l'accord entre M. Thiers et la commission ne soit pas effectué.

M. Thiers allègue les dépenses qu'occasionnerait l'incorporation du contingent total.

Si l'accord n'intervient pas, M. Thiers laissera l'Assemblée juger.

La discussion commencera lundi.

Tous les condamnés du fort Boyard, parmi lesquels se trouve Henri Rochefort, seront embarqués sur la *Guerrière*, qui partira demain pour la Calédonie.

Madrid, 23 soir.

Le maréchal Serrano a établi son quartier général à Mondragon.

Au Congrès, M. Sagasta a déclaré que, par suite de la publication donnée au dossier relatif aux fonds secrets, le gouvernement se retire. Il dit que le gouvernement s'étant trompé, le ministère va donner sa démission.

Il ajoute que le ministère reste, dans les deux chambres, à la disposition du gouvernement.

## DÉPÊCHES DU MATIN

24 mai. — 7 heures du matin.

Paris, 23 mai.

ASSEMBLÉE. — Adoption de divers projets de loi d'intérêt local ou portant ouverture de crédits.

M. Balthie lit le rapport supplémentaire sur la loi de réorganisation du conseil d'Etat. Ce rapport spécifie l'accord intervenu entre le gouvernement et la commission.

La présidence des sections réunies et du tribunal des conflits a été donnée au garde des sceaux. Le nombre des conseillers ordinaires est de 22.

Ce rapport sera discuté demain. Bourse. — Après des débats faibles : au plus bas, 55.05, 86.75 ; clôture très-ferme.

Bilan de la banque, augmentation : numéraire 3 3/5 millions; comptes courants 11 2/5; avances sur lingots 1; diminution : portefeuille 7; circulation 12 3/4; trésor 3 3/4.

Paris, 24 mai.

On assure qu'à la suite de l'entrevue d'hier entre MM. Thiers, Chasseloup-Laubat et Lasteyrie l'accord est établi sur la question de l'incorporation du contingent.

M. Thiers aurait manifesté l'intention d'adhérer sans réserve au projet de la commission.

## Dépêches particulières

Du JOURNAL DE LYON

Londres, 22, 6 h. 40.

|               |       |                |       |
|---------------|-------|----------------|-------|
| Paris         | ..... | Rente autrich. | 64.62 |
| Emprunt 3 0/0 | 4 3/8 | Americ. cons.  | 89.68 |
| Rente 3 0/0   | 34.50 | .....          | ..... |
| Défense       | 97.87 | Lombard        | 17.72 |
| Italian       | 68.18 | Obligat. anc.  | 10.31 |
| Turc          | 52.18 | Espagnol       | 30.50 |
| Egyptien      | ..... | Pérou          | ..... |
| Khedive       | ..... | Consol. angl.  | ..... |

Berlin, 22, 3 h. 10.

|                |        |               |        |
|----------------|--------|---------------|--------|
| Paris          | 80 1/8 | Emprunt 5 0/0 | 86.87  |
| Londres        | .....  | Lomb.         | 120    |
| Autrichiens    | 215.55 | Obligations   | 256    |
| Obligations    | 295    | .....         | 255.75 |
| .....          | 283    | Italian       | .....  |
| Napoléons      | .....  | Americ. 1882  | 96.87  |
| Rente autrich. | 64.37  | Turcs         | .....  |

Amsterdam, 22, 5 h. 31.

|               |        |                  |        |
|---------------|--------|------------------|--------|
| Paris         | 57.06  | Turc             | .....  |
| Londres       | .....  | Ext. hongrois    | 119.50 |
| Rente 3 0/0   | 52 3/8 | Silber rente     | 63 1/8 |
| .....         | 79     | Emprunt 5 0/0    | .....  |
| Victor Emman. | .....  | Obl. russes 67   | 75 1/4 |
| Méditerranée  | 99 3/4 | Dollars 5 0/0-71 | .....  |
| Pérou         | .....  | de consol.       | .....  |

Francfort, 22, 5 h. 35.

|                |        |                   |       |
|----------------|--------|-------------------|-------|
| Paris          | 93.63  | Emprunt 5 0/0     | 86.75 |
| Londres        | 119    | Rente 3 0/0       | 87    |
| Vienne court   | .....  | Americ. 1881      | ..... |
| .....          | .....  | .....             | 1882  |
| Rente autrich. | 64.25  | .....             | 1885  |
| Autrich.       | 376.75 | .....             | 1887  |
| Obl. autrich.  | 59     | .....             | ..... |
| de n.          | 55.50  | Remboursables     | ..... |
| Lombards       | 210.25 | Cons. americ.     | 95.50 |
| Obl. 1 3/4 0/0 | 51.31  | Espagnol ext.     | ..... |
| de 3 0/0       | 51.25  | Obl. livournaises | ..... |
| Napoléons      | .....  | Mobil. autric.    | ..... |
| .....          | .....  | Obl. hongroises   | ..... |

New-York, 21.

|                |         |                 |          |
|----------------|---------|-----------------|----------|
| Or             | 113 3/4 | Ch. sur Paris   | 5.48 3/4 |
| Ch. s. Londres | 109 5/8 | Middling Upland | .....    |

## BOURSE DE PARIS

Du 23 mai

## DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

| AU        | COURS DE CLOTURE | HAUSSE    | BAISSE |
|-----------|------------------|-----------|--------|
| COMPTANT  | D'HIER           | D'AUJOUR. |        |
| 3 0/0     | 55 20            | 55 25     | . 05   |
| 4 1/2 0/0 | 79               | 79        | . sv   |
| 5 0/0     | 86 90            | 86 95     | . 05   |

TERME

(Dépêche télégraphique)

Paris, le 23 Mai 1872.

| PRÉC.  | VALEURS                | PREMIER COURS | DERNIER COURS |
|--------|------------------------|---------------|---------------|
| 53 13  | 3 0/0 Français         | 55 07         | 55 30         |
| 88 32  | 5 0/0 Emprunt          | 86 77         | 87            |
| 69 19  | 5 0/0 Italien          | 69 10         | 69 30         |
| 905    | Banque de France       | 3750          | .....         |
| 422    | Credit foncier         | 902           | 905           |
| 367    | Credit Mobilier        | 423           | 425           |
| 568    | Société Générale       | 568           | 568           |
| 492    | Credit Mobil. Espagnol | 492           | 492           |
| 833    | Orléans                | 833           | 835           |
| 842    | Nord                   | 842           | 842           |
| 842    | Paris à Lyon et Médit  | 842           | 842           |
| 814    | Autrichiens            | 810           | 810           |
| 814    | Autrichiens nouveaux   | 767           | 767           |
| 448    | Lombards               | 447           | 448           |
| 368    | Suez                   | 365           | 370           |
| 265    | Délégations            | 260           | 265           |
| 93 1/4 | Consolidés à Londres   | 93 1/4        | 93 1/4        |

Enfin 13 à la fois l'obligation, la gratuité et la laïcité, ce sont les suivants : Allier, Bouches-du-Rhône, Drôme, Hérault, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Var, Vaucluse, Yonne, Oran et Constantine.

28 n'aurait donc émis aucun vœu à ce sujet.

L'accident de la gare de St-Clair vient d'avoir son pendant à la gare des Dombes.

Un employé du chemin de fer, le nommé Comte, était hier sur la voie à l'arrivée du train à 3 h. 12. Malgré les sifflets de la locomotive, cet homme, croyant avoir le temps de se retirer, ne se dérangea qu'au dernier moment. Il était trop tard.

Il fut saisi par le crochet de la machine, jeté sur les rails, et écrasé par le train dont la marche ne put être arrêtée assez tôt.

La mort a été instantanée.

Comte était marié et père de deux enfants.

Un de nos lecteurs se plaint — avec une amertume qu'il tache de rendre plaisante, — que nous ayons donné dans notre édition de lundi matin la cote de la bourse de Paris du vendredi précédent.

Si notre correspondant avait jeté les yeux sur tout autre journal lyonnais, il aurait vu que tous nos confrères en ont fait absolument autant; et peut-être, alors, aurait-il réfléchi qu'il y a 125 lieues de Paris à Lyon, — que, même en chemin de fer, la cote de samedi ne peut venir que dimanche, — que ce dimanche était justement celui de Pentecôte où nous ne paraissions pas; que par conséquent la cote ne pouvait figurer que dans le numéro qui, composé le lundi matin, paraît le lundi dans l'après-midi.

D'ailleurs à défaut de la cote détaillée, notre correspondant n'avait-il pas entre les mains à la troisième page du journal les deux dépêches qui rendent compte, l'une des opérations au comptant, l'autre des opérations à terme; il avait donc tout ce qu'il y avait vraiment d'essentiel à savoir sur la journée du samedi.

Pourrions-nous le soupçonner d'être assez peu familier avec les renseignements financiers en général pour ne pas s'en être douté?

C'est aujourd'hui qu'ont commencé les débats de l'affaire Andrieux-Ponet.

A 10 heures la salle est remplie; on remarque parmi les témoins cités, M. Massin, ancien procureur général, MM. Le Royer, Millaud, Eloy, Durand, etc.; plusieurs officiers supérieurs.

M. Pascal vient s'asseoir derrière les magistrats de la cour.

L'audience ne commence qu'à 11 heures moins le quart.

Après les constatations de l'identité du prévenu et du plaignant, M. Pinard, avocat de M. Ponet, d'accord avec M. Lebail, avocat de M. Andrieux, dépose des conclusions tendant à écarter des débats le troisième chef de la prévention, comme relatif à la vie privée. La cour adopte ces conclusions.

Vu la longueur présumée des débats, un 3<sup>e</sup> assesseur est nommé et 2 jurés supplémentaires seront adjoints au jury. Après la formation du jury, M. le greffier Sorbier donne lecture de l'assignation qui a saisi la cour d'assises de l'affaire et des articles incriminés.

On commence ensuite l'audition des témoins.

Cette nuit, un incendie s'est déclaré dans les bureaux de MM. Meurer frères, agents généraux de la Compagnie d'Assurances maritimes et continentales l'Helvetia, quai Saint-Clair.

Grâce à la promptitude des secours, les dégâts sont d'une minime importance, et d'ailleurs tout était assuré.

On assure que la porte d'entrée du bureau avait été ouverte à l'aide d'un pressoir dont on aperçoit les traces empreintes sur le bois, et que les tiroirs portaient des marques de tentative d'effraction.

Un Bavarois, le nommé Heinemann, ouvrier cordonnier, qui travaillait pour un bottier de la rue Tupin, vient de disparaître de son domicile.

Le mal serait encore médiocre si ce bon Allemand n'avait jugé à propos de s'annexer, avant de partir, une quantité de marchandises qu'il était chargé de travailler, et quelques rampes, le tout valant environ 230 francs, sans compter une somme de 35 francs que son patron lui avait avancée avec une confiance digne d'un meilleur sort.

Celui-ci, malgré son peu de préjugés, a juré, dit-on, de renoncer désormais à l'occupation prussienne.

Une scène de violence sauvage ou plutôt de folie s'est passée l'autre jour sur le quai de la Guillotière.

Un individu était en train d'entretenir le long d'une maison ces arêtes qui recommandent la propriété, lorsque la portière sort et lui fait des observations.

Notre homme alors, pris d'une véritable fureur, saisit un pavé et le lance avec une telle violence contre la portière, qu'elle en a la jambe fracturée.

Cet acte de brutalité a soulevé l'indignation des gens du voisinage, qui en ont immédiatement arrêté et livré l'auteur à la police.

L'état de la victime est d'autant plus grave qu'elle est fort âgée et que, dans cette circonstance, la fracture de la jambe est susceptible d'entraîner l'amputation.

Le mois passé on remarquait aux ateliers d'Oullins des vols fréquents de métaux : bronze, plomb, acier.

L'administration des ateliers, pour mettre fin à ces déprédations, apposta, dans la nuit du 26 avril, un gardien armé d'un poignard et d'un revolver, en lui donnant pour consigne d'arrêter le voleur.

Vers onze heures, celui-ci arriva à pas de loup et s'avancé vers un wagon chargé de bronze; il en avait extrait environ 30 kilos, qu'il se disposait à emporter, lorsque le gardien se précipita sur lui.

Une lutte fort vive s'engagea dans laquelle la lame du poignard du gardien, qui n'était pas très-solide, fut arrachée.

Le gardien laissa alors échapper son homme, contre lequel il lui répugnait de faire feu.

Les soupçons se portèrent sur un habitant d'Oullins, qui avait autrefois travaillé aux ateliers.

Il fut confronté avec le gardien, qui ne l'a pas reconnu. Mais une perquisition faite à son domicile amena la découverte d'une chemise ayant le col déchiré, et le commissaire constata qu'il avait aux mains des coupures qu'il pouvait s'être faites en arrachant la lame du poignard.

Traduit en police correctionnelle sur ces présomptions, X... a comparu hier.

Il a expliqué que les coupures aperçues à ses mains provenaient de verres à vitre qu'il avait décapés.

La chemise déchirée a été apportée aux juges, et ils ont constaté que le bouton trouvé sur le théâtre de la lutte, aux ateliers d'Oullins, après la fuite du voleur, ne s'adaptait pas à la chemise de X...

X... a été acquitté.

Adoptant les conclusions conformes de l'administration et de la commission des intérêts publics, le Conseil autorise ensuite la ville à plaider en instance contre les seigneurs Lacombe, allaire de la Lône de la Vitrolerie.

## L'OASIS DE BELLECOUR

Pour compléter la verdoyante décoration qui entoure le chef-d'œuvre du citoyen Lemot, sur la place Bellecour, la ville vient de faire l'acquisition à Mâcon de douze nouveaux orangers. Nous pensons que c'est encore moins pour compléter que pour remplacer ceux qui existent actuellement et qui, de magnifiques qu'ils étaient l'an dernier, font peine à voir aujourd'hui, tellement ils sont chétifs et dépenaillés.

D'où vient le déplorable état où ils sont réduits? Ont-ils souffert du froid dans l'orangerie? Ont-ils manqué d'une lumière suffisante? Ont-ils pas été suffisamment arrosés? L'oranger est un arbre délicat, du moins en caisse, car en pleine terre il est assez robuste. Jadis les jardiniers de Louis XIV avaient inventé pour les orangers de Versailles, un compost aussi savant et aussi compliqué que la thériaque des médecins du temps ou le thé de la mère Ghibou.

La terre de bruyère aujourd'hui remplace la plupart de ces ingrédients qui ne servaient pas à grand-chose. Mais certaines personnes prétendent que des orangers en caisse, isolés au milieu du Sahara de la place Bellecour, ne sont pas dans des conditions de vitalité. On soutient que l'excessive reverbération du sol, le manque d'abri, la trop prompt évaporation des eaux d'arrosage constituent autant d'actions destructives, et que tous ceux que l'on essaiera d'y placer dépériront promptement.

Nos nouveaux orangers, que l'on dit fort beaux, ont été acquis au prix de 250 fr. pièce. C'est un bas prix, si on le compare à celui de leurs prédécesseurs, qui était de 750. Il est vrai qu'alors l'argent ne coûtait rien : c'était sous l'empire! Que la République ne puisse réaliser des économies semblables dans tous ses budgets!

Dans les angles du parterre qui entoure le socle de la statue, on a placé des palmiers, qui, hélas, auraient bien un peu besoin de ramener leurs cheveux, comme nos vieux beaux! Mais après tout on ne saurait avoir la prétention que des palmiers en caisse soient exactement comme ceux que l'on voit en Afrique, ou seulement, lorsqu'on va de Nice à Gènes, ceux que l'on voit à San-Remo, ou on les cultive pour les feuilles, qui servent aux cérémonies du dimanche des Rameaux.

Les palmiers que l'on a mis aux angles de la grille du cheval de bronze — sont des dattiers, si nous ne nous trompons. Du moins ils ont comme eux de longs rameaux penchés, à l'encontre d'autres sortes de palmiers, notamment du palmier-nain, qui a envahi en Espagne de vastes espaces autrefois cultivés et dont les feuilles sont flabelliformes, c'est-à-dire en forme d'éventail ou de main. Le contraste de ces deux formes de feuilles dans la même famille est d'aspect fort étrange.

Dans les plates-bandes on a intercalé de ces petits palmiers à feuilles en forme d'éventail, sans doute des palmiers-nains. Le *chamærops excelsa*, qui, selon que son nom l'indique, devient beaucoup plus grand, a la même feuille, et il a l'inappréciable avantage, pour les amateurs de nos contrées, de pouvoir s'élever en pleine terre, avec quelques précautions, car il supporte jusqu'à quinze degrés de froid. C'est la seule espèce qui ne soit pas extrêmement sensible aux intempéries. Il nous vient de la Chine, et l'on sait que les arbres de Chine, étant le mûrier, s'accroissent aisément de notre terre et de notre climat.

On va compléter bientôt la défense de l'oasis par un treillis en fil de fer appliqué contre la barrière, dont les intervalles sont assez larges pour laisser passer les chiens, dont on sait qu'une tribu errante a été domiciliée en Bellecour. Tant qu'il n'y a pas eu de jardin, les chiens n'éprouvaient nul envie de franchir la grille. Depuis qu'il y en a un, ils s'obstinent à confondre les plus belles fleurs avec ces jolis petits édifices, si petits, si petits qu'ils n'y a que les gens tout à fait maigres qui peuvent y entrer, et que le service municipal a fait élever sur les places de Lyon et des Jacobins. Cette passion de gâter, d'abîmer, de souiller les jolies choses, qui jusqu'ici avait été le privilège des hommes, va-t-elle donc aussi prendre les chiens?

## CHRONIQUE

La Saône couvre ses bas-ponts et monte toujours. Les bateaux-mouches ne pouvant plus passer sous les ponts ont suspendu leur service depuis ce matin. D'ailleurs, leurs pontons sont inabordablement ou à peu près, car l'on ne peut y parvenir qu'au moyen d'une planche sur laquelle bon nombre de voyageurs, les dames surtout, n'oseraient pas se risquer.

Le Rhône grossit beaucoup et, demain certainement, il sera sorti de son lit.

Un certain nombre d'amateurs étrangers et français ont déjà fait leur choix parmi les tableaux exposés au salon de Paris de cette année.

Parmi les toiles ainsi vendues nous remarquons celles de deux peintres lyonnais : la *Vierge de Noce*, de M. Chenu, qui a été vendue 12,000 fr., et le *Chaudron*, de M. Vallon, payé 4,000 fr.

On se plaint de tous côtés d'émission de faux billets, de fausse monnaie. Nous avançons ici même à la Guillotière, un faux-monnayeur qui fabriquait des pièces de 2 francs en plomb et les lançait dans la circulation. Il a été jugé hier aux assises.

Impossible d'ailleurs de savoir son nom. Il prétend tout à tour se nommer Bruno, Audriou, mais ni l'un ni l'autre n'est son vrai nom; on ne peut découvrir nulle part son état civil; il ne cite personne qui l'ait connu; il en avient 38 ans.

Dans son domicile on a découvert un atelier de faux-monnayeur et quelques pièces nouvellement fabriquées. Il n'y a rien d'autre avec.

Déclaré coupable par le jury, mais avec circonstances atténuantes, il a été condamné à cinq ans de réclusion, et 100 fr. d'amende.

On a fait une sorte de recensement des votes des conseils généraux, en ce qui concerne l'insurrection phénicienne.

30 ont demandé l'instruction gratuite et obligatoire; Ajn, Alpes (Basses), Alpes-Mari-times, Ardèche, Ardennes, Aude, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Maine, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Savoie, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres et Somme.

18 l'obligation simplement; Aisne, Alpes (Hautes), Ariège, Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Charente-Maritime, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Meuse, Nord, Puy-de-Dôme, Saône (Haute), Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise et Vosges.

tions des ingénieurs et d'un certain nombre de délégués, la commission a établi en principe que les travaux devaient être exécutés par l'Etat, à titre de réparation nationale et d'œuvre d'intérêt public, et elle a demandé l'affectation à ces travaux sur les fonds du Trésor, de 20 à 30 paiements annuels calculés de manière à amortir, capital et intérêts compris, au taux de 4 à 5 0/0 la dépense totale évaluée à 65,000,000 fr.

Afin de permettre l'exécution des travaux dans un délai maximum de huit ans, les cinq départements intéressés réunis en syndicat proposent de faire l'avance à l'Etat de cette somme, qu'ils emprunteraient solidement, soit en France, soit à l'étranger, selon les conditions à déterminer par la loi qui autorisera cet emprunt, loi dont le projet sera soumis à l'Assemblée nationale dans sa prochaine session.

Les départements se trouveraient garantis de l'écart existant entre l'intérêt qu'ils auront à payer aux souscripteurs de l'emprunt et celui qu'ils recevront de l'Etat par la perception d'un faible péage temporaire qui frappera exclusivement les produits de l'industrie métallurgique spécialement intéressés à l'exécution des travaux.

D'après les déclarations des chambres de commerce et de la batterie, un péage ainsi limité comme durée et restreint comme application, ne paraît pas devoir être onéreux pour la navigation.

Nous ne savons encore si les combinaisons financières proposées par la commission interdépartementale seront acceptées par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons vivement le prochain rétablissement sur le sol français du réseau navigable de l'Est.

Ces malheureuses régions de l'Est, si cruellement éprouvées par l'invasion, ont droit à toute la sollicitude des pouvoirs publics. Le meilleur de tous les dédommagements à leur attribuer, c'est celui qui leur permettra de se relever par le travail, de développer leurs industries et d'appeler celles du territoire annexé.

(Temps.)

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 1872.

Dans cette séance la commission a approuvé le tableau général des travaux d'entretien et d'achèvement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun pour l'année 1872, tel qu'il a été présenté par M. le préfet.

La dépense est évaluée à 37,023.

Les alignements suivants ont été approuvés :

Commune de Rignât. — Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 23. — Elargissement et redressement du chemin vicinal ordinaire n° 7.

Commune de Cenev. — Fixation de l'alignement du chemin d'intérêt commun n° 24.

Commune de Brindas. — Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 11.

Le conseil général avait renvoyé à la commission permanente le soin d'examiner et d'approuver au besoin le projet de traité et le cahier des charges du chemin de fer de Sathonay à Trévoux en ce qui concerne la partie de la ligne comprise sur le territoire du Rhône.

Ces deux documents, présentés à la commission, sont approuvés et renvoyés à M. le préfet qui reste chargé de la conclusion des traités.

En ce qui concerne le crédit de 5,000 fr. voté par le conseil général, dans sa séance du 13 novembre, sous la rubrique : « Secours en cas de calamité », un doute s'était élevé dans l'esprit de M. le préfet. La commission permanente entendait-elle se réserver la distribution ou bien autoriser le préfet à y procéder lui-même, selon les circonstances?

Sur la proposition de M. Durand, la commission, considérant que les cas d'urgence ici visés ne comporteraient pas le délai d'un recours à la commission, décide de charger M. le préfet de procéder lui-même à la distribution des secours, sauf à rendre compte à la commission de l'emploi des fonds.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

A la séance extraordinaire du 18 mai 1872, les rapports suivants ont été déposés :

Monument Danton. — Translation de ce monument de la place des Jacobins sur la place Perrache.

Construction d'égouts sous les rues de la Martinière, Peivre, des Tables-Claudiennes, Pouteau et la place Sathonay.

Plan dans la rue des Martyrs.

Etablissement de latrines publiques sur les bas-ponts du Rhône et de la Saône dans les niches établies sous les escaliers de descente.

Etablissement de refuge, place du Pont-de-la-Guillotière et place Tholozan.

Legs Gilbert à l'école de la Martinière. — Réclamation des héritiers naturels. — Arrangement.

Legs de M<sup>re</sup> Gauthier à l'œuvre des garçons sourds-muets adultes de Lyon.

Epée au colonel Denfert. — Allocation.

Le



